

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Romain de Sainte Marie, Youniss  
Mussa, Sylvain Thévoz, Salima Moyard,  
Emmanuel Deonna, Thomas Wenger, Léna  
Strasser, Christian Dandrès, Jocelyne Haller*

*Date de dépôt : 20 mai 2019*

## **Projet de loi**

**modifiant la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBH) (I 2 22) (Pour obliger les cafés et restaurants à disposer de tables à langer accessibles aux hommes comme aux femmes)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Modification**

La loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement, du 19 mars 2015, est modifiée comme suit :

### **Art. 31A    Disposition d'un espace de change (nouveau)**

Les cafés et restaurants sont tenus de mettre à disposition un espace de change pour enfants en bas âge, au moyen d'une table à langer, accessible aux hommes et aux femmes.

### **Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

Le présent projet de loi vise à combattre une inégalité marquante entre homme et femme dans la représentation que se fait bien trop fréquemment la société quant au rôle des mères et des pères. Bien trop souvent, dans les cafés et restaurants, pour ceux qui proposent un espace de change pour enfant en bas âge, on ne trouve une table à langer que dans les toilettes pour femmes. Il s'agit d'une représentation encore complètement genrée du rôle de la mère qui s'occupe de son enfant et plus particulièrement du change de celui-ci. Or tout ceci appartient au passé ! Il est fini le temps où un père se vantait de ne jamais avoir changé son enfant.

Ce projet de loi va changer la vie des jeunes parents, et surtout celle des pères ! En acceptant ce projet, toutes les toilettes de cafés et restaurants devront avoir des tables à langer. Celles des femmes, mais surtout celles des hommes, qui en manquent cruellement. Toutefois, il est également possible pour un établissement d'avoir une toilette neutre avec table à langer. Le principe du présent projet voulant garantir l'accès à la mère comme au père pour changer leur enfant.

Une loi similaire a été adoptée par la Ville de New York aux Etats-Unis. Elle a été proposée par le conseiller municipal Rafael Espinal. L'homme politique avait vu un jour un père changer son bébé sur un lavabo, dans les toilettes d'un supermarché. En plus de l'avoir agacé à cause de l'aspect peu pratique et pas vraiment hygiénique, cela l'a fait réfléchir. « Les parents devraient pouvoir changer les couches de leurs enfants avec un peu plus de dignité, dans un espace sain », explique-t-il au Huffington Post<sup>1</sup>. Après des recherches, il a découvert que, s'il y avait plus de tables à langer dans les toilettes pour femmes, il était loin d'être possible d'en trouver partout. Une jeune maman lui a même confié avoir dû changer une couche à même le sol...

Récemment, un Américain a fait le buzz en publiant des photos le montrant changeant son enfant dans les toilettes ne disposant pas de table à

---

<sup>1</sup> [https://www.huffpost.com/entry/nyc-changing-table-bill\\_n\\_5a2abb0ee4b073789f6945c0?section=us\\_parents](https://www.huffpost.com/entry/nyc-changing-table-bill_n_5a2abb0ee4b073789f6945c0?section=us_parents)

langer. Comme le relève le journal 20 minutes<sup>2</sup>, l'américain a accompagné ses photos du hashtag #SquatForChange afin de sensibiliser les autres pères à faire de même dans le but de faire changer les mentalités... et de permettre aux pères également de changer leur enfant dans des toilettes de cafés ou restaurants.

Le décret adopté par le Conseil municipal de New York est valable pour tous les nouveaux bâtiments de la ville. Théâtres, cinémas, restaurants et cafés sont concernés par le décret ! Quant aux anciens bâtiments, ils devront la mettre en place dès qu'ils feront des rénovations.

Ce projet de loi apporterait un grand progrès pour les droits des femmes et l'égalité parentale. Cela représente une grande avancée pour les droits des femmes, qui ne seront plus les seules à devoir se charger de la corvée des couches. Mais c'est aussi un grand pas pour l'égalité entre tous les parents. Les papas célibataires, homosexuels, ou simplement en promenade sans la maman, les grands-pères, les hommes nounous... ne seront plus dans l'embarras quand ils devront changer un bébé dans un lieu public !

Ce projet de loi vise à répondre à deux problématiques : l'égalité entre homme et femme, mais également l'accessibilité des cafés et restaurants aux familles.

Bien trop souvent, des familles qui ont un enfant en bas âge ont la mauvaise surprise de découvrir qu'il n'y a aucun espace pour changer leur enfant dans les cafés ou restaurants.

### **Conséquences financières**

Elles sont nulles pour l'Etat. Elles seront minimales pour les cafés et restaurants qui pourront s'équiper de tables à langer en sachant qu'il est possible d'en trouver pour 150 F à 200 F.

Au vu de ces explications, les signataires de ce projet de loi vous prient, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de lui réserver un bon accueil.

---

<sup>2</sup> <https://www.20min.ch/ro/news/insolite/story/Un-papa-lance-la-revolution-depuis-les-WC-messieurs-10036115>